



Appui de demande de changement de statut étudiant/salarié

Par optimus

Bonjour,

Je vous contacter afin d'avoir un renseignement concernant les procédures de changement de statut.

Je vous expose brièvement ma situation: je suis étudiant étranger (marocain) en possession d'un APS qui court jusqu'à fin 02/2012.

J'ai une proposition de CDI en tant que Consultant junior (dans la maitrise d'ouvrage) avec un salaire > à 1,5 fois le SMIG.

Par ailleurs je suis titulaire d'un master 2 marketing et j'étais inscrit dans un master complémentaire en informatique (2010/2011) mais je ne l'ai pas obtenu.

Compte tenu de la liste des métiers ouverts de plein droit et au vu de la cohérence emploi/diplôme, je voudrais savoir, si je procède à la demande de changement de statut, celle-ci risque-t-elle d'être refusée?

Le fait que j'étais inscrit dans un master informatique et que j'ai des expériences professionnelles dans le consulting et la maitrise d'ouvrage pourrait-il appuyer mon dossier?

Face aux multiples évolutions des règles et aux différentes sources d'information, j'appréhende énormément cette problématique. Ainsi, votre réponse me sera d'une grande aide.

Conscient que de telles questions sont complexes et différent d'un cas à l'autre, je vous prie de bien vouloir revenir vers moi pour toute information complémentaire.

Merci.

Par mimi493

il faut que votre employeur prouve qu'il n'a pas pu trouver d'employé pour ce poste en France (dont notamment avoir mis des annonces à pole emploi et qu'il n'y ait personne au chômage disponible pour ce poste). Il faut aussi que votre salaire soit celui qui est normal pour ce poste.

Par optimus

De ce côté là il n'y a pas de problème. En effet, le salaire correspond au poste occupé et l'employeur peut justifier de l'absence de candidat français équivalent.

Le dilemme c'est au niveau de la cohérence emploi/diplôme, où mon employeur appréhende le changement de statut et veut avoir une meilleure visibilité.

C-a-d, le diplôme marketing n'est pas en adéquation avec le poste (du point de vue de la préfecture).

Dans ce cas, est ce qu'il y a des éléments qu'on peut mettre en avant pour appuyer le dossier? (passer une certification, appuyer sa demande avec des références.. etc.. en gros les meilleures pratiques pour booster ses chances)